

# Le résultat de la révision en 2010 des zones d'emploi en Bourgogne

Une révision de la partition du territoire français en zones d'emploi a été menée en 2010 par la Dares (Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique) du Ministère du travail et de l'emploi et l'Insee, avec l'appui de la Datar et en concertation avec les administrations concernées (préfecture de région, Direccte).

Ce découpage vise à constituer des « zones d'étude et d'information » sur les marchés du travail locaux.

Il définit des espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lesquels les établissements recrutent l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire.

# 16 zones d'emploi en Bourgogne

La Bourgogne est découpée en seize zones d'emploi, couvrant la totalité de son territoire, contre dix-huit précédement. Deux de ces zones empiètent sur les régions voisines : la zone de Cosne-Clamecy (Nièvre) qui comporte 28 communes du département du Cher, celle de Mâcon (Saône-et-Loire) qui intègre 37 communes de l'Ain.

La Côte-d'Or conserve quatre zones couvrant intégralement son territoire.

La Nièvre garde trois zones, deux d'entre elles ayant changé de nom.

En Saône-et-Loire, les deux zones du Creusot et de Montceau-les-Mines disparaissent pour laisser place à une zone baptisée Le Creusot-Montceau, tandis que l'ancienne zone de Digoin devient Charolais. Le département passe donc de sept à six zones.

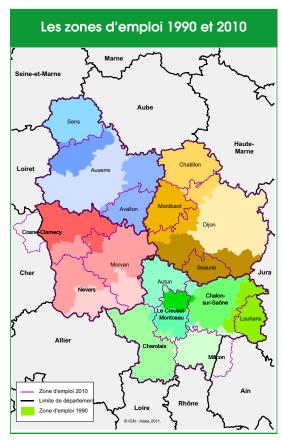
L'Yonne perd également une zone, celle de Joigny, et n'en comprend plus que trois.

## Les actifs sont plus stables dans les zones d'emploi les plus peuplées

es zones d'emploi de Dijon et d'Auxerre ont le taux d'actifs stables le plus élevé: 92 % des actifs vivent et travaillent dans chacun de ces territoires. Les actifs entrant sur ces deux zones pour leur travail alors qu'ils résident ailleurs, n'occupent donc que 8 % des emplois existant sur ces zones. En règle générale, la forte attraction, en termes d'emplois offerts, exercée par les grandes agglomérations permet de

constituer des bassins plus autonomes. À l'inverse les zones de Beaune et Louhans avec respectivement 77 % et 71 % d'actifs stables, subissent l'influence de Chalon et Dijon pour Beaune, de Mâcon et Bourg-en-Bresse pour Louhans.

Le taux de sortie mesure, parmi les seuls actifs résidants, la propension à quitter le territoire pour aller travailler ailleurs. Les zones d'emploi de Sens, de Louhans, du Morvan, de Cosne-Clamecy et de Châtillon se distinguent par des taux de sortie élevés, de plus de 20 %.









Dans ces zones, les actifs résidants sont plus nombreux que les emplois offerts et n'ont d'autres solutions que de travailler à l'extérieur de leur territoire de résidence.

La zone d'emploi de Beaune se caractérise par une offre locale d'emplois quasiment équivalente au nombre d'actifs qui résident sur son territoire. Cependant, de par sa situation géographique entre les zones de Dijon et de Chalon, 20 % de ses résidents actifs vont travailler hors de la zone. Sur les zones de Dijon, d'Auxerre et de Nevers, moins de 10 % des actifs résidants vont travailler au dehors, ce qui confirme la stabilité de ces bassins.

Parmi les seize zones d'emploi bourguignonnes, cinq ont moins de population active habitant la zone en 2008 qu'en 1999. Dans la plupart des zones où sont situées les plus grandes agglomérations le nombre d'actifs augmente, aux exceptions près des zones de Nevers et du Creusot-Montceau.

### Des activités liées à l'urbanisation

es employés sont la catégorie socio-professionnelle représentée de la façon la plus homogène dans les zones d'emploi de Bourgogne : dans la zone de Louhans, ils occupent 25 % des emplois contre 33 % dans celle d'Avallon, soit un rapport de 1 à 1,3. En revanche, les artisans-commercants occupent 11% des emplois dans la zone du Morvan contre 5 % dans les zones de Dijon et Nevers. De même, les cadres qui représentent moins de 7 % des emplois dans les zones du Charolais, de Châtillon, du Morvan et de Louhans , se situent davantage dans les zones d'emploi hébergeant les préfectures de département : Dijon avec 14,7 % de cadres, Mâcon (10,4 %), Nevers (10,1 %) et dans une moindre mesure à Auxerre (9,2 %). La zone d'emploi de Beaune fait exception

avec une surreprésentation d'emplois liés au commerce.

Dans les zones d'emploi de Beaune, de Châtillon, de Clamecy et du Morvan, plus de 11 % des emplois sont liés à l'agriculture, contre moins de 4 % dans les zones de Dijon, du Creusot-Montceau, de Nevers et de Sens.

L'industrie et la construction fournissent plus de 30 % des emplois dans la zone de Louhans, du Creusot-Montceau, du Charolais et de Montbard, mais seulement 17 % dans celle du Morvan.

# Navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi en 2008

Zone d'emploi	Sorties	Entrées	Stables	Emplois au lieu de travail	Taux de sortie %	Taux d'entrée %	Taux de stable %
Autun	2 400	1 900	10 900	12 800	18	15	85
Auxerre	8 000	7 000	77 200	84 200	9	8	92
Avallon	1 500	1 800	8 200	10 000	16	18	82
Beaune	4 800	6 900	17 400	24 300	22	29	71
Chalon-sur-Saône	13 600	9 700	66 600	76 300	17	13	87
Charolais	6 100	5 100	27 700	32 800	18	16	84
Châtillon	1 500	900	5 900	6 800	20	13	87
Cosne-Clamecy	6 100	4 600	22 000	26 600	22	17	83
Dijon	13 300	14 600	171 900	186 500	7	8	92
LeCreusot-Montceau	5 300	4 600	32 700	37 300	14	12	88
Louhans	4 700	2 800	9 300	12 100	33	23	77
Mâcon	10 300	8 700	51 400	60 100	17	14	86
Montbard	2 200	2 100	11 100	13 200	17	16	84
Morvan	2 800	1 800	9 900	11 700	22	16	84
Nevers	5 000	7 800	42 600	50 400	11	15	85
Sens	11 400	4 500	31 400	35 900	27	13	87

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire

Sorties: nombre d'actifs résidant dans la zone et ayant un emploi dans une autre zone

Entrées : nombre d'actifs ayant un emploi dans la zone et résidant dans une autre zone Stables : nombre d'actifs résidant et travaillant dans la zone

Emplois au lieu de travail : nombre d'actifis ayant un emploi dans la zone
Taux de sortie : nombre de sorties /nombre d'actifis en emploi résidant dans la zone en %
Taux d'entrée : nombre d'entrées / nombre d'emplois au lieu de travail en %
Taux d'estabilité : nombre de stables / nombre d'emplois au lieu de travail en %
Exemple de lecture : dans la zone de Beaune, 71 % des emplois sont occupés par des actifs résidant dans la zone, 29 % des emplois sont occupés par des actifs résidant dans d'autres zones. Par aileurs 22 % des actifs en emploi travaillent dans une autre zone.



# Population active de 15 ans et plus et nombre d'emplois au lieu de travail en 2008 emploi Population active de 15 ans et plus au lieu de travail emplois/

Zone d'emploi	Population active de 15 ans et plus	Nombre d'emplois au lieu de travail	Taux d'offre locale : emplois/pop active en %	
Autun	14 800	12 600	85,1	
Auxerre	95 500	84 000	88,0	
Avallon	10 800	10 000	92,6	
Beaune	24 300	24 200	99,6	
Chalon-sur-Saône	88 700	76 200	85,9	
Charolais	36 700	32 300	88,0	
Châtillon	8 200	6 800	82,9	
Cosne-Clamecy	31 600	26 300	83,2	
Dijon	204 100	187 100	91,7	
Le Creusot-Montceau	43 600	37 300	85,6	
Louhans	15 200	12 100	79,6	
Mâcon	67 500	60 100	89,0	
Montbard	14 700	13 100	89,1	
Morvan	14 100	11 600	82,3	
Nevers	54 200	50 400	93,0	
Sens	48 400	35 500	73,3	

Source : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales et complémentaires au lieu de résidence et au lieu de travail.

Population active de 15 ans et plus en 1999 et 2008							
Zone d'emploi	1999	2008	Evolutions 1999/2008, en %				
Autun	15 500	14 800	- 4,6				
Auxerre	91 600	95 500	+ 4,3				
Avallon	10 600	10 800	+ 2,0				
Beaune	22 800	24 300	+ 6,4				
Chalon-sur-Saône	82 300	88 700	+ 7,8				
Charolais	37 000	36 700	- 0,9				
Châtillon	8 500	8 200	- 2,9				
Cosne-Clamecy	30 900	31 600	+ 2,4				
Dijon	187 500	204 100	+ 8,8				
LeCreusot-Montceau	44 600	43 600	- 2,3				
Louhans	13 300	15 200	+ 14,2				
Mâcon	60 100	67 500	+ 12,2				
Montbard	14 200	14 700	+ 3,3				
Morvan	13 900	14 100	+ 1,9				
Nevers	56 300	54 200	- 3,7				
Sens	44 200	48 400	+ 9,5				
Bourgogne	711 000	745 900	+ 4,9				
France métropolitaine	26 542 500	29 165 200	+ 9,9				

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales



Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire..



Emplois au lieu de travail par catégorie socio-professionnelle en 2008*							
Zone d'emploi	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers	
Autun	5,6	8,1	9,2	21,0	28,6	27,5	
Auxerre	3,8	6,2	9,1	22,4	28,5	30,0	
Avallon	5,3	7,1	7,5	18,0	32,8	29,3	
Beaune	4,6	7,8	10,0	20,1	28,8	28,7	
Chalon-sur-Saône	2,7	6,8	9,4	23,7	28,7	28,7	
Charolais	7,1	7,7	6,5	18,1	27,5	33,1	
Châtillon	6,8	8,0	6,5	16,7	28,7	33,3	
Cosne-Clamecy	6,8	7,9	7,8	18,5	30,9	28,1	
Dijon	1,8	5,3	14,7	26,9	28,4	22,9	
LeCreusot-Montceau	2,6	5,8	9,0	23,2	28,4	31,0	
Louhans	6,0	9,8	5,7	16,0	25,1	37,4	
Mâcon	4,1	6,3	10,5	23,0	28,7	27,4	
Montbard	4,7	6,8	8,4	21,0	28,0	31,1	
Morvan	13,3	10,8	5,8	15,3	29,5	25,3	
Nevers	2,3	5,2	10,1	23,8	30,6	28,0	
Sens	2,6	6,9	9,4	22,2	29,2	29,7	
Bourgogne	3,4	6,4	10,6	23,3	28,9	27,4	
France métropolitaine	2,0	6,0	16,1	24,9	28,4	22,6	

\*en % de l'ensemble des emplois au lieu de travail

Zone d'emploi	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Admin. publique, enseignement, santé action sociale
Autun	6,8	17,7	7,5	36,0	32,0
Auxerre	6,3	17,9	7,5	37,5	30,8
Avallon	6,7	14,8	6,3	43,6	28,6
Beaune	11,4	15,9	6,0	43,3	23,4
Chalon-sur-Saône	4,4	19,3	6,4	41,0	28,9
Charolais	8,5	23,3	7,5	33,8	26,9
Châtillon	11,7	21,0	6,0	28,1	33,2
Cosne-Clamecy	12,3	16,2	7,1	32,0	32,4
Dijon	2,7	13,8	7,0	43,2	33,3
Le Creusot-Montceau	3,2	25,2	6,9	33,7	31,0
Louhans	7,6	26,0	9,6	35,2	21,6
Mâcon	6,2	17,1	8,1	39,3	29,3
Montbard	6,1	24,2	6,4	30,7	32,6
Morvan	16,9	7,8	9,4	34,1	31,8
Nevers	3,3	15,7	6,5	39,4	35,1
Sens	3,8	21,5	6,9	37,5	30,3
Bourgogne	5,2	17,3	7,0	39,3	31,2
France métropolitaine	3,0	14,3	6,9	45,3	30,5

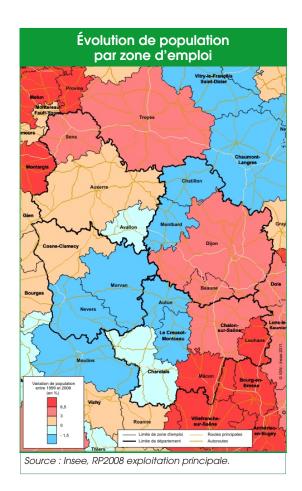


#### Entre 1999 et 2008, huit zones d'emploi gagnent des habitants

a construction même du découpage induit de fortes disparités entre les zones d'emploi, en termes de superficie, de population et d'emploi. La zone de Dijon est la plus peuplée en 2008 avec 420 000 habitants. Celle de Châtillon compte à peine 19000 habitants, soit un rapport de 1 à 22. Entre 1999 et 2008, la moitié des zones gagne des habitants, l'autre en perd. La zone de Louhans gagne plus de 10 % d'habitants supplémentaires alors que Mâcon et Sens augmentent respectivement leur population de 8,2 et 6,5 %.

La population s'accroît davantage dans les zones d'emploi où l'offre de travail a le plus augmenté.

Pascal Arquillière



Évolution de la population							
Zone d'emploi	population		emploi au lieu de travail		Variation en %		
	1999	2008	1999	2008	population	emploi au LT	
Autun	36 500	34 700	12 700	12 600	- 4,9	- 0,1	
Auxerre	208 700	211 600	79 300	84 000	+ 1,4	+ 6,0	
Avallon	25 200	24 900	9 400	10 000	- 1,2	+ 6,9	
Beaune	48 500	50 000	21 700	24 200	+ 3,1	+ 11,5	
Chalon-sur-Saône	183 800	192 400	71 500	76 200	+ 4,7	+ 6,5	
Charolais	86 900	85 600	32 000	32 300	- 1,4	+ 1,1	
Châtillon	20 200	18 900	6 900	6 800	- 6,5	- 1,4	
Cosne-Clamecy	76 200	76 300	25 300	26 300	+ 0,2	+ 4,0	
Dijon	405 100	420 200	167 200	187 100	+ 3,7	+ 11,9	
LeCreusot-Montceau	109 300	104 000	36 600	37 300	- 4,9	+ 2,1	
Louhans	32 300	35 700	10 700	12 100	+ 10,5	+ 12,5	
Mâcon	129 700	140 300	52 400	60 100	+ 8,2	+ 14,7	
Montbard	33 000	32 400	12 400	13 100	- 2,0	+ 6,0	
Morvan	37 600	36 800	11 500	11 600	- 2,1	+ 0,9	
Nevers	127 200	123 400	50 900	50 400	- 3,0	- 1,0	
Sens	99 400	105 900	32 600	35 500	+ 6,5	+ 9,1	





PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE

#### Méthodologie

La construction des zones d'emploi repose sur l'unique critère des migrations communales alternantes domicile-travail, mesurées lors des enquêtes de recensement de la population millésimées 2007. Les règles suivantes sont appliquées :

- chaque zone d'emploi est constituée d'un ensemble de communes entières,
- l'ensemble des zones d'emploi constitue la France,
- une commune ne peut appartenir qu'à une seule zones d'emploi ,
- les commune d'une zones d'emploi sont contigües,
- aucune zone ne peut comporter moins de 5 000 actifs,
- les zones d'emploi s'affranchissent des limites administratives,
- les zones d'emploi ne doivent pas être trop importantes en termes de population ou de surface afin de conserver leur pertinence en tant que bassins locaux d'emploi.

#### Voir aussi

Site de l'Insee- définition et méthodes : zone d'emploi.

Publications régionales sur les zones d'emploi :

- Portrait démographique des zones d'emploi dans les Pays de la Loire
- Zones d'emploi : des économies de plus en plus dépendantes des populations présentes.
- à paraître prochainement sur le site de l'Insee : atlas des zones d'emplois.

Document élaboré en collaboration avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation et de l'Emploi (DIRECCTE).

Insee - Bourgogne 2, rue Hoche - BP 83509 21035 Dijon Cedex Tél: 03 80 40 67 67 Fax: 03 80 40 68 00 Service Insee Contact: 09 72 72 40 00

Directeur de la publication : Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion : Robert Morel-Chevillet

Rédactrice en chef : Chantal Prenel

Responsable des études : Christine Charton

Maquette PAO : Jean-Pierre Claudel

Cartographie : Christophe Clémence

Impression : Insee Bourgogne

Dépôt légal : à parution